ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

FICHE DE RECRUTEMENT
POSTE A PROFIL

Enseignant mis à disposition de la MDPH de la LOIRE

En référence à :

Vu le code de l'Education Nationale et notamment ses articles L112-2,L112-2-1 et D351-3 à D351-16 ;
Vu l'arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention ;
Vu la circulaire du 24 juin 2005 relative aux concours apportés par l'Etat aux maisons départementales des personnes handicapées ;
Vu la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation ;
Vu la circulaire interministérielle n°2006-119 du 31 juillet 2006 relative à la rentrée des élèves handicapés ;

❖ Les missions du poste :

L'enseignant spécialisé apporte son expertise dans le traitement des demandes relatives au parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap :

- Organiser le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires enfants en lien avec la direction et les partenaires de la MDPH
- Participer aux équipes pluridisciplinaires enfants en tant qu'évaluateur et animateur pour l'attribution de droits
- Rédiger une fiche de synthèse de l'analyse effectuée mentionnant les propositions formulées par l'équipe pluridisciplinaire et contribue à l'élaboration des propositions et conseils adressés à la famille et soumises à la commission des droits et de l'autonomie (CDA)
- Participer aux CDA plénières comme rapporteur et référent technique.
- Participer aux réunions de service et réunions de direction de la MDPH
- Représenter la MDPH dans différentes réunions et instances, à la demande du directeur de la MDPH, notamment auprès de la CNSA (caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie), des partenaires de l'Education nationale et des établissements et services médico-sociaux
- Participer aux missions confiées par le directeur de la MDPH nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet scolaire des plans personnalisés de compensation
- Participer, au traitement des « situations critiques » relevant de son domaine d'intervention.
- Participer à l'élaboration de pratiques communes avec les partenaires, notamment participe aux réunions de coordination ARS/MDPH/Education nationale et aux regroupements des enseignants référents organisés par l'Education nationale
- Participer à l'évaluation de l'action de la MDPH et à la mise en œuvre de son projet de service
- Contribuer à la modernisation du fonctionnement de la MDPH par le biais de la dématérialisation et de la digitalisation des échanges d'informations (téléservice, Livret Parcours Inclusif…)
- Editer un bilan annuel du fonctionnement des équipes d'évaluations et évaluer l'évolution des délais

Il exerce ses missions en relation fonctionnelle

internes :

- Avec le directeur de la MDPH sur les évolutions de l'activité
- Avec l'adjointe à l'instruction sur l'évolution des procédures et des calendriers
- Avec les coordinatrices et médecins sur les évaluations individuelles
- Avec le référent insertion professionnelle sur la situation des jeunes à partir de 16 ans

externes :

- Avec l'ensemble des partenaires professionnels de l'Education nationale
- Avec les professionnels des établissements et services médico-sociaux
- Avec les membres de la CDA
- Avec les agents exerçant des missions de polyvalence de secteur, d'aide sociale à l'enfance.

Le poste est à 100%

❖ **Compétences attendues :**

- Compétences générales

Posséder une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, des politiques et législations concernant les personnes handicapées, particulièrement sur les questions de scolarisation.

Montrer des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation permettant de développer le travail en équipe.

Faire preuve d'aptitude à la conduite de groupes de travail, d'efficacité et de rigueur dans l'organisation et la gestion de son travail.

Capacité à communiquer en s'adaptant aux différents interlocuteurs (membres d'équipes pluridisciplinaires, membres de la CDA, usagers, …)

Maîtriser les usages du numérique et des outils informatiques utilisés quotidiennement.

- Compétences spécifiques

Capacités d'adaptation aux procédures de la MLA (Maison Loire Autonomie).

Connaissance des établissements et services médico-sociaux et sanitaires pour enfants et adolescents en situation de handicap de la Loire et des départements limitrophes.

Connaissance de la réglementation en matière de PPS, PAI, PPRE et PAP, LPI et de la réglementation découlant de la loi de 2005.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV…) :**

Les enseignants qui demanderont souhaitant postuler sur ce poste devront déposer une demande sur COLIBRIS. Un CV et une lettre de motivation devront être déposés.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience…), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4…) des candidats.

Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.

La détention du CAPPEI ou CAPA-SH (toutes options) est nécessaire.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPPEI permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission, qui sera composée du directeur académique ou son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, du directeur de la MDPH ou de son représentant, émettra un classement des candidats.

Les critères suivants sont pris en compte :

- Le parcours professionnel
- Les connaissances liées au parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap
- Les connaissances liées possibilités de compensations et d'orientation des élèves en situation de handicap
- La préparation de l'entretien, la capacité du candidat à écouter le jury, reformuler les demandes et répondre de manière adaptée.